

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 10
	Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 10 Octobre 2024

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, PARENT Philippe, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier. Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane.

Excusés : Mesdames COINDET Jocelyne, Monsieur ROTH Jean-Luc, BOURDIN Fabian, GENOUX-PRACHEX Lionel.

Absent : Madame VALLENTIEN Jennifer,

Léon DUVAL a été élu secrétaire.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTANT LE TRANSFERT DE L'ACTIF
ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Monsieur le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de Chênex, a dans sa délibération du 17 Mars 2005 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

Que les équipements suivants soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,

- o ZA16 et 25,
- o ZB1, 4, 21, 22 et 52,
- o ZC8, 16 et 18,
- o ZD 9, 1 et 23,
- o ZE 5 et 12,
- o ZH 1 et 16,
- o ZI 7, 12, 14, 19 et 28,
- o ZK 7, 13 et 21,

Pour un total de 36 092 m².

Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune.

De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
DUVAL Léon



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES,